Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.05.11 10:37:29 +02'00'

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q29-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/29-04-2026/Q29

Date de convocation : 16 avril 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain (à partir de Q11), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme DENIZON Violenne, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISIDER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
M. RIQUET Alain : procuration à Mme THUILLEZ Martine (jusque Q10 inclus)

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : CARNAVAL D'ÉTÉ - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET AIDES EN NATURE AUX ASSOCIATIONS LOCALES – APPROBATION

Monsieur Bernard POULAIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 qui dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L 2311-7 et suivants du CGCT relatifs aux dépenses budgétaires et aux subventions ;
Considérant que le Carnaval d'été de Caudry constitue un événement important du patrimoine culturel et de l'animation de la commune ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q29-DE

Considérant qu'il appartient à la Ville de soutenir l'investissement logistique et financier des associations qui, par la réalisation de chars et la mobilisation de bénévoles, assurent le succès de cette manifestation ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les modalités d'accompagnement votées en 2022 pour les adapter aux réalités de l'organisation actuelle ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'attribuer aux associations caudrésiennes participant au Carnaval de Caudry une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 750 €. L'attribution de ce forfait est conditionnée à la présentation d'un char décoré accompagné d'un minimum de 15 participants costumés.

2/ d'octroyer en outre, et ce afin d'encourager une mobilisation importante, un bonus financier de 10 € par personne costumée dans les conditions suivantes :

- pour les groupes de la 16ème à la 70ème personne rattachées à un char.
- pour les groupes de 1 à 70 personnes sans char.

3/ d'offrir à chaque participant, en complément du soutien financier accordé, une aide en nature sous forme de tickets de boisson, selon les modalités suivantes :

- la dotation est fixée à 1 ticket par participant.
- chaque ticket dispose d'une valeur faciale de 3 €, utilisable exclusivement auprès des établissements partenaires situés sur la commune.
- cette dotation vise à assurer le rafraîchissement des bénévoles et à soutenir l'activité économique locale.

Il est précisé que les dépenses relatives au versement de ces subventions sont inscrites au budget de la Ville au chapitre 65 (Subventions de fonctionnement).

Le montant total versé chaque année sera fonction du nombre réel de participants, dans la limite des crédits votés annuellement, étant précisé que les subventions seront versées après l'évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

07 MAI 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL290426_Q29**
Objet :	**Carnaval d?été ? modalités d?attribution des subventions et aides en nature aux associations locales - Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	059-215901398-20260429-DEL290426_Q29-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q29-DE-1-1_0.xml	text/xml	942 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_290426_Q29.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260429-DEL290426_Q29-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	813.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mai 2026 à 16h24min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 mai 2026 à 16h43min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mai 2026 à 16h43min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mai 2026 à 16h44min12s	Reçu par le MI le 2026-05-07